

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'IMMEUBLE**

**CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE RÉSIDENTIEL – BOULEVARD SIR-WILFRID-  
LAURIER – ZONES C-121 ET H-128**

---

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 27 juin 2011, la résolution portant le numéro 2011-06-291 approuvant le projet de construction d'un complexe résidentiel sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions qui y sont énumérées.

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 26 août 2011 pour cette résolution.

Cette résolution entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 24 septembre 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.